

CODE DE TRANSPARENCE SUR L'ESG

2021

-

Chez FERRIGESTION nous pensons qu'il est primordial de donner du sens à nos investissements en soutenant les entreprises qui s'investissent pour la sauvegarde de l'humain au sens large à long-terme. Au-delà de cette responsabilité collective, nous pensons que la diffusion de cette prise de conscience permettra de faire se rejoindre l'extra-financier et le financier au service de la surperformance financières des portefeuilles.

Nous avons la conviction qu'une entreprise soucieuse des principes de durabilité et respect de l'environnement dans sa croissance, de bonne gouvernance et de transparence dans son information doit, dans la durée, délivrer des meilleurs résultats pour elle-même et ses actionnaires.

1. LISTE DES OPC CONCERNES PAR LE CODE DE TRANSPARENCE

Fort de cet esprit, FERRIGESTION a deux fonds ayant des filtres ESG actifs sur lesquels ce code de transparence s'applique plus particulièrement :

Nom des fonds	code ISIN	Stratégie dominante	Classe d'actifs principale	Exclusions appliquées	Encours au 30/06/2021	Labels	Lien vers les documents relatifs aux fonds
Aleph ISR Monde	part C: FR00140022S7 part I: FR00140022T5	Exclusion Best in universe Engagement	Actions	Tabac Centrales thermiques au charbon Extraction de charbon Jeux d'argent et pornographie Boissons alcoolisées Sociétés ayant leur siège social dans un paradis fiscal	5.7m€		DICI/Prosectus
Amazone Euro Fund	LU0248849613	Exclusion Thématiques ISR	Actions	Tabac Centrales thermiques au charbon Extraction de charbon Jeux d'argent et pornographie Sociétés ayant leur siège social dans un paradis fiscal	22.7m€		DICI/Prospectus

Un récapitulatif de notre démarche ESG est disponible sur notre site internet

2. DONNEES GENERALES DE LA SOCIETE DE GESTION ET SA GESTION DE L'ESG

2.1 Nom de la société de gestion en charge des fonds auxquels s'applique ce code.

FERRIGESTION

134 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris

www.ferrigestion.fr

2.2 Historique et principes de la démarche d'investisseur responsable de la société de gestion

En 2006 , Nicolas et Sylvain FERRI s'associent, avec des anciens de Ferri agents de change, pour créer FERRIGESTION. Indépendante, la société souhaite aussi maîtriser au maximum la gestion proposée à ses clients.

De ce fait, FERRIGESTION bénéficie des agréments permettant de gérer directement les avoirs de ses clients, de conseiller ceux qui souhaitent piloter leurs portefeuilles boursiers et a passé des accords avec des compagnies d'assurance permettant de décliner cette gestion et cette personnalisation dans le cadre de contrats d'assurance Vie.

En 2012 plusieurs acquisitions permettent à FERRIGESTION et sa filiale FERRI INTERMEDIATION de regrouper 1400 clients et de suivre 200 Millions d'€ d'actifs en RTO, Gestion sous mandat, Assurance Vie.

En juillet 2021, FERRIGESTION et Flornoy ont décidé d'unir leurs forces. Le nouvel ensemble compte notamment parmi ses clients les plus importants des fondations, associations et congrégations pour qui l'approche ESG est primordiale. Plus largement, nos clients institutionnels et de plus en plus de clients privés nous ont encouragé à exprimer clairement notre démarche ESG.

Fort de ce nouvel élan, FERRIGESTION formalise ses engagements en matière d'investissement responsable en publiant une Charte ESG en 2021.

Engagements

L'intégration de critères extra-financiers, environnementaux, sociaux et de gouvernance est aujourd'hui indissociable de notre approche. Les considérations ESG sont intégrées à chaque étape de notre métier, dès l'analyse de l'opportunité. Nos investissements bénéficient ainsi d'un suivi extra-financier et font l'objet d'une revue annuelle complète basée sur un ensemble d'indicateurs de performance ESG. Notre démarche d'investissement responsable est formalisée dans la Politique ESG de FERRIGESTION, signée par chacun des membres de l'équipe.

Politique d'Exclusion

FERRIGESTION a formalisé sa politique d'exclusion en avril 2021. La société de gestion n'investit pas dans les secteurs d'activités du type industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes. Par ailleurs nous excluons les sociétés dont 100% du chiffre d'affaires est issu des activités de casino, de la production d'armes et munitions.

Ferrigestion assure son respect des Conventions d'Ottawa et d'Oslo signées par la France en 1997 et 2008 respectivement concernant la production d'armes controversées telles que les mines anti-personnel ou les armes à sous-munitions.

Investissements

FERRIGESTION conforte ce positionnement par la création d'un nouveau fonds dont le filtre ESG est actif et visant une labélisation ISR et par le rapprochement et l'extension progressive de ces pratiques à l'ensemble de l'équipe de gestion.

2.3 Comment la société de gestion a-t-elle formalisé sa démarche d'investisseur responsable ?

Dans le cadre de sa responsabilité sociale et environnementale, FERRIGESTION se fixe des objectifs de transformation progressifs depuis mi 2016.

- juin 2016 : reprise de la gestion financière de la SICAV « Amazone Euro Fund »
- avril 2021 : création du fonds aux filtres ESG actifs. « Aleph Isr Monde »
Etablissement d'une charte ESG et des principes d'exclusion.
- 2022 rapprochement avec Flornoy et alignement sur la responsabilité de l'investissement.

Notre charte pour le respect des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance influence évidemment nos investissements mais elle contribue également à sensibiliser tout notre personnel. Elle est disponible sur simple demande et accessible depuis sur notre site internet.

2.4 Comment est appréhendée la question des risques/opportunités ESG dont ceux liés au changement climatique par la société de gestion.

Une partie de nos clients étant constituée de congrégations religieuses, la gestion des opportunités et des risques ESG est solidement ancrée dans notre démarche d'investissement responsable.

Risques ESG

Les exclusions de notre charte et celles imposées par certains de nos clients témoignent de la prise en compte des risques sociétaux liés aux secteurs d'activités controversés dans nos pratiques de gestion. L'intégration du suivi des controverses environnementales, sociales ou de gouvernance à l'évaluation ESG des entreprises, participe également à la réduction des risques extra-financiers. Enfin, notre méthodologie d'investissement qui vise à obtenir une note ESG moyenne de portefeuille supérieure à son indice de référence contribue à contenir les risques ESG.

Opportunités ESG

Convaincus que les entreprises qui placent le développement durable au cœur de leur stratégie surperforment, nous voyons dans la maîtrise des risques ESG une véritable opportunité de création de valeur durable. Cette position nous a d'ailleurs conduit à développer une approche de gestion thématique dans la construction de certains de nos fonds, à l'instar de « Amazzone Euro Fund », qui se focalise sur la féminisation de la gouvernance des entreprises.

Nos fonds sont régis par les principes d'investissement responsable. Certains incluent des filtres ESG mais ils ne sont pas pour autant des « fonds à impact ».

Risques climatiques

Conscients que les entreprises sont aujourd'hui confrontées à des risques physiques, de transition et de responsabilité croissants, nous mesurons l'intensité carbone de nos portefeuilles et la comparons à celle de leur indice de référence pour évaluer les risques climatiques.

2.5 Quelles sont les équipes impliquées dans l'activité d'investissement responsable de la société de gestion

Le Comité de Gestion diffuse au sein de FERRIGESTION les orientations, les principes et les décisions en matière d'ESG. Ils s'adressent à tous les employés avec une attention particulière aux gérants de portefeuilles et analystes.

Les gérants sont en première ligne pour engager les débats avec les entreprises et effectuent une action concrète par le truchement de leur investissement ou désinvestissement dans une valeur.

Ainsi, les gérants et analystes construisent et appliquent notre démarche ISR dans leurs pratiques de gestion, les équipes responsables du contrôle des risques et de la conformité s'assurent du respect de engagements de notre démarche ESG et les équipes commerciales contribuent à transmettre ces engagements à nos clients et parties prenantes.

L'équipe est composée de :

Nicolas Ferri : directeur général responsable de la gestion collective et directeur des risques

Mazen Bou Chaaya : gérant de portefeuille senior

Gilles Meshaka : gérant de portefeuille senior

Emmanuelle de Malézieux : analyste

2.6 Quel est le nombre d'analystes ISR et le nombre de gérants ISR employés par la société de gestion ?

FERRIGESTION ne possède pas de gérants ou d'analystes exclusivement dédiés à l'ESG. Nos collaborateurs sont tous sensibilisés aux thématiques et facteurs ESG. L'analyse extra-financière est ainsi intrinsèquement liée à l'analyse financière et ne fait pas l'objet d'un décompte horaire précis.

2.7 Dans quelles initiatives concernant l'IR la société de gestion est-elle partie prenante ?

En accord avec sa stratégie ESG, FERRIGESTION respecte les « UNPRI » (Principes pour les Investissements Responsables des Nations Unies). Les PRI sont un des leaders mondiaux pour la promotion de l'investissement responsable. Il s'emploie à comprendre les incidences sur l'investissement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Il soutient également son réseau international de signataires pour qu'ils intègrent ces facteurs dans leurs décisions d'investissement. Il agit donc dans l'intérêt à long terme de ses signataires, des marchés financiers et des économies dans lesquelles ils opèrent dans l'intérêt ultime de notre société dans son ensemble.

2.8 Quel est l'encours total des actifs ISR de la société de gestion ?

L'intégration de pratiques ESG influence une large part de nos investissements. La part total des actifs ISR sous gestion concerne, au sens strict du terme, les fonds candidats au label ISR « Aleph Isr Monde » et « Amazone Euro Fund », soit 28.4m EUR d'encours au 30 juin 2020.

2.9 Quel est le pourcentage des actifs ISR de la société de gestion rapporté aux encours totaux sous gestion ?

Ces deux fonds, candidats au label ISR, représentent 100,00% des fonds purement actions et 5,5% des encours totaux.

2.10 Quels sont les OPC labellisés ISR ouverts au public gérés par la société de gestion ?

Les demandes de labélisation n'ont pas encore été effectuées

3. DONNEES GENERALES SUR LES OPC PRESENTS DANS CE CODE DE TRARANSPARANCE

3.1 Quels sont les objectifs recherchés par la prise en compte de critères ESG au sein des OPC ?

FERRIGESTION applique une gestion multicritère, opportuniste et réactive, qui s'appuie sur la qualité et la méthode de travail de notre équipe de gestion. Cette dernière base ses convictions sur la connaissance des valeurs sélectionnées. En ce sens, l'intégration de critères ESG dans les méthodes d'analyse approfondit notre compréhension des émetteurs investis, et permet de répondre aux attentes sociétales et réglementaires croissantes vis-à-vis de la finance durable. L'intégration de critères ESG renforce notre capacité d'adaptation à notre environnement de marché et nous permet de proposer une gestion d'excellence et sur mesure, avec notamment des OPC adaptés aux besoins de chaque client. L'introduction de l'ESG s'inscrit dans un projet de long terme et implique de sensibiliser l'ensemble de nos équipes à des enjeux cruciaux pour anticiper l'avenir et contribuer au développement de la finance durable.

Par ailleurs, en plus du sens qu'ils donnent à nos investissements, les critères ESG présentent des avantages à plus court terme. Ils servent à la fois la performance financière mais également la stratégie commerciale. Une entreprise soucieuse des principes de durabilité et respect de l'environnement dans sa croissance, de bonne gouvernance et de transparence dans son information doit, dans la durée, délivrer des meilleurs résultats pour elle-même et ses actionnaires. C'est un point auquel nos clients sont déjà sensibles et nous pensons qu'ils le seront de plus en plus.

Enfin, sur le long-terme, la prise en compte de critères ESG, permet de rediriger les flux financiers vers les entreprises les plus vertueuses et durables avec un effet positif sur leur valorisation.

FERRIGESTION a décidé de développer son propre système de notations extra-financières s'apparentant au « best in universe » car nous raffinons l'indice de référence en retirant 20% des notes ESG les moins bonnes.

Dans un premier temps, nous appliquons dans nos fonds avec filtres ESG actifs des critères qualitatifs non contraignant, Dans un deuxième temps, le critère quantitatif dit contraignant s'applique sur les portefeuilles de valeurs choisi par FERRIGESTION. C'est alors que la note moyenne du fonds doit rester supérieure ou égale à celle de son indice de référence raffiné comme mentionné ci-dessus.

Amazone Euro Fund

« Amazone Euro Fund » est un fonds actions Européennes éligible au PEA qui investit exclusivement dans des capitalisations moyennes & grandes dont les équipes de direction sont mixte et qui et respectent des contraintes ESG (Environnement, Social & Gouvernance).

Par conséquent, il devient un véritable outil pour les souscripteurs. Non seulement ils peuvent communiquer sur le fait qu'ils croient au talent des femmes par leur investissement mais aussi qu'ils soutiennent la parité par une action concrète. A l'heure où il y a profusion de fonds environnementaux «Amazone Euro Fundl» insiste par construction sur l'angle Social et Gouvernance de l'ESG.

Le fonds répond à un objectif ESG clair : promouvoir l'égalité des chances et la diversité en finançant des entreprises où les femmes occupent les responsabilités les plus importantes. Ce postulat maximise les chances de diffusion des valeurs féminines dans le tissu corporate à tous les échelons (recrutement, égalité salariale, promotion, stratégie) forçant ainsi une meilleure mixité ayant un impact direct sur la performance de l'entreprise.

Aleph ISR Monde

« Aleph Isr Monde » est un fonds actions internationales . Le fonds s'appuie sur 8 Objectifs de Développement Durable sur les 17 proposés par l'ONU: : Bonne Santé et bien-être (objectif 3), Éducation de qualité (objectif 4), Travail décent (objectif 8), Égalité des sexes (objectif 5), Énergie Propre (objectif 7), Changement climatique (objectif 13), Consommation et production durable (objectif 12), eau propre (objectif 6) ainsi que sur les Engagements (signature du pacte mondial de l'ONU, Politique cible, Objectifs de développement durable...) et la Gouvernance (droits de vote double, administrateur non exécutif en charge de l'ESG, rémunérations des dirigeants liées à l'ESG, comité ESG/développement durable...).

La sélection subit le filtre ESG puis le gérant effectue son analyse fondamentale sur l'échantillon restant éligible.

3.2 Quels sont les moyens internes et externes utilisés pour l'évaluation ESG des émetteurs formant l'univers d'investissement des OPC ?

Moyens internes

Tous les gérants de portefeuilles en relation avec les fonds à filtres ESG actifs possèdent des accès aux différents fournisseurs externes de données (cf. ci-dessous) permettant l'évaluation ESG des émetteurs.

- Nicolas FERRI : responsable de la gestion collective et directeur des risques
- Mazen Bou Chaaya : co-responsable de la gestion collective
- Gilles Meshaka : gérant senior
- Emmanuelle de Malézieux : analyste

Moyens externes

FERRIGESTION utilise essentiellement des moyens externes afin d'évaluer les émetteurs et sociétés formant son univers d'investissement. Les plateformes Thomson-Reuters et Bloomberg et permettent une analyse fine des différents critères extra-financiers.

En rassemblant les données brutes ou consolidées de nos différents fournisseurs, nos analystes et gérants disposent d'un ensemble de données extra-financières qui contribuent à la décision. Les données portent sur la gestion des problématiques environnementales (efficacité énergétique, lutte contre le changement climatique, gestion de l'eau et des déchets, etc.), sociales (formation, droits de salariés, rotation du personnel, etc.), de gouvernance (pourcentage de femmes dans les comités exécutifs, relations avec les fournisseurs, etc.) ou sur l'exposition à des controverses.

Nos brokers sont également une source importante d'information ESG tant pour l'évolution du marché que pour les rapports sur les valeurs comportant désormais un volet ESG.

3.3 Quels critères ESG sont pris en compte par les OPC ?

Les OPC « Aleph ISR Monde » et « Amazone Euro Fund » suivent les mêmes règles en matière d'intégration ESG.

- Exclusions sectorielles : exclure des entreprises opérant sur les secteurs inclus dans notre politique d'exclusion
- Intégration de l'ESG à l'analyse fondamentale : sélectionner en priorité les sociétés qui mettent avant les critères ESG dans leurs rapports annuels, en amont de la sélection du gérant basée sur l'analyse financière traditionnelle
- Composition du portefeuille : assurer que la note ESG moyenne du portefeuille est supérieure à celle de l'indice de référence, dont on a retiré 20% des valeurs affichant les notes ESG les plus faibles

3.4 Quels principes et critères liés au changement climatique sont pris en compte par les OPC ?

« Aleph ISR Monde » retient l'ODD 13 (Changement climatique) ainsi que la présence de politique cible de développement durable dans sa méthodologie ESG. « Amazone Euro Fund » ne retient pas directement de critères liés au changement climatique

3.5 Quelle est la méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs (construction, échelle d'évaluation...)?

(i) Le gérant applique en premier lieu un filtre ISR basé sur l'exclusion d'un certain nombre de secteurs.

(ii) Le gérant calcule ensuite un score ISR en notant :

- 8 Objectifs de Développement Durable (ODD) sur les 17 proposés par l'ONU
- les engagements de la société en matière de développement durable
- la gouvernance

(iii) La sélection est effectuée dans un deuxième temps selon une analyse du bilan et de la rentabilité des entreprises. Au sein de l'univers d'investissement ainsi filtré, la décision d'investissement est prise de façon discrétionnaire par le gérant après l'appréciation des fondamentaux de la valeur et avec une analyse de la rentabilité et des risques en matière de durabilité de la société émettrice.

Prise en compte de critères extra financiers

L'intégration de critères ESG dans l'analyse des émetteurs repose sur la conviction qu'une entreprise qui ne tient pas compte de l'ensemble de ses parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, communautés locales, environnement et actionnaires) met en péril sa création de valeur à long terme. La société de gestion a développé son propre système d'analyse et de notation extra-financières.

Le taux d'analyse, de notation extra-financière ou de couverture de l'indicateur extra-financier est de 100% pour les investissements en actions.

POLITIQUE D'EXCLUSION

Sont exclus de notre univers d'investissement les activités suivantes :

- Armement
- Tabac
- Centrales thermiques au charbon
- Extraction de charbon
- Jeux d'argent et pornographie
- Boissons alcoolisées
- Sociétés ayant leur siège social dans un paradis fiscal

CRITÈRES D'ANALYSE ODD (Objectifs de développement durables)

Facteurs Sociaux

Vie saine et bien être ODD3

Politique en matière de santé et sécurité : Oui (1), Non (0)

Politique en matière des droits humains : Oui (1), Non (0)

Nombre d'accidents pour 1000 employés : Réduction sur 3 ans (1)

Dépenses en faveur de la communauté : > à 0,1% des fonds propres (1)

Éducation et Travail décent ODD4 et ODD8

Politique de formation : Oui (1), Non (0)

Heures de formation par employée : Augmentation sur 3 ans (1)

Politique contre le travail des enfants : Oui (1), Non (0)

Politique en matière d'égalité des chances : Oui (1), Non (0)

Politique en matière de rémunération équitable : Oui (1), Non (0)

% employés qui ont quitté la société en moyenne sur les 3 dernières années : < 5 % (1)

Égalité des sexes ODD5

% de femmes dans l'entreprise : > ou = à 33% (1)

% de femmes administratrices : > ou = à 33% (1)

% de femmes dirigeantes : > ou = à 33% (1)

Femmes CEO ou équivalent : Oui (1), Non (0)

Facteurs Environnementaux

Eau propre et disponible ODD6

Intensité d'eau par Ventes : Réduction sur 3 ans > à 10% (1) Politique concernant l'eau : Oui (1), Non (0) Taux

d'efficacité d'utilisation d'eau : Augmentation sur 3 ans (1)

Énergie propre et Changement climatique ODD7 et ODD 13

Politique en matière d'objectif d'énergies renouvelables : Oui (1), Non (0)

% d'énergies renouvelables utilisée : > 50 % (1)

Politique en matière d'efficacité énergétique : Oui (1), Non (0)

Initiatives de réduction d'émissions : Oui (1), Non (0)

Politique de lutte contre le changement climatique : Oui (1), Non (0)

Intensité GES (scope 1 et 2) par ventes : Réduction sur 3 ans (1)

Intensité d'énergie par Ventes : Réduction sur 3 ans (1)

% des GES dans l'Énergie totale : Réduction sur 3 ans (1)

Consommation et production durable ODD12

Gestion environnementale de la chaîne d'approvisionnement : Oui (1), Non (0)

Politique de réduction des déchets : Oui (1), Non (0)

Déchets générés par unité de chiffre d'affaire : Réduction sur 3 ans (1)

% de déchets recyclés : > 75 % (1)

Politique de biodiversité : Oui (1), Non (0)

Facteurs de Gouvernance

Gouvernance

Droits de vote inégaux Double classe - Actions ordinaires : Oui (0), Non (1)

Administrateur non exécutif en charge de l'ESG : Oui (1), Non (0)

Comité ESG/développement durable : Oui (1), Non (0)

Rémunérations des dirigeants liées à ESG : Oui (1), Non (0)

% de directeurs indépendants : > 50 % (1)

% cadres non dirigeants au conseil : > 50 % (1)
Dualité Directeur général/Président : Oui (0), Non (1)
Taux de participation (%) au conseil : > 90 % (1)
% directeurs indépendants au comité d'audit : > 90 % (1)
% directeurs indépendants au comité de rémunération : > 90 % (1)
% d'administrateurs indépendants au comité des nominations : > 90 % (1)
Signatures
Score de divulgation ESG : > 60 % (1)
Signature du pacte mondial de l'ONU : Oui (1), Non (0)
Politique cible Objectifs de développement durable : Oui (1), Non (0)
Conformité aux critères GRI : Oui (1), Non (0)

MÉTHODOLOGIE

La note de chaque ODD ainsi que celle des signatures est ramenée à 1, la note de la gouvernance est ramenée à 3. Soit une répartition équivalente facteurs Environnementaux (4), Sociaux (4) et de Gouvernance (4).

La note globale de l'OPCVM est calculée en faisant la moyenne pondérée des notes de chaque émetteur. Elle doit être supérieure à la note de l'univers d'investissement, calculée en faisant la moyenne simple des notes de chaque valeur après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées.

Approche absolue et « best in class » au sein des secteurs /thèmes de l'univers

- Approche absolue : Seules les entreprises dont la note est supérieure à 5 (notation sur 10) sont considérées à l'achat.
- Approche « best in class » : A fondamentaux et valorisation équivalents l'entreprise retenue est celle dont le score est le plus élevé dans un même secteur.

La révision des notes des entreprises présentes dans le portefeuille fait l'objet d'un suivi régulier sur la base de notre grille d'évaluation : rapports intégrés publiés par les entreprises / contacts entreprises. La mise à jour des notes est effectuée sur une fréquence trimestrielle.

3.6 A quelle fréquence est révisée l'évaluation ESG des émetteurs ? Comment sont gérées les controverses ?

L'évaluation des entreprises par est assurée en continu et inclut un monitoring quotidien des controverses et l'ajout hebdomadaire d'actualités. Un changement de score significatif engendre une revue et un renouvellement de l'exercice de notation par un analyste. L'évaluation des entreprises est renouvelée en profondeur sur une base annuelle.

Lorsque des controverses sérieuses et graves apparaissent, le comité de Gestion se prononce sur l'éventuel retrait de la liste des valeurs détenues dans nos portefeuilles. Comme à notre habitude, nous débattons et statuons dans le cas où un évènement financier ou extra-financier d'importance survient.

4. PROCESSUS DE GESTION

4.1 Comment les résultats de la recherche ESG sont-ils pris en compte dans la construction du portefeuille ?

Le processus de construction des OPC « Amazone Euro Fund » et « Aleph ISR Monde » débute par leur univers d'investissement tels que décrit sur leurs prospectus respectifs

Ils répondent ensuite à la conformité de notre charte ESG et donc à nos exclusions sectorielles qui sont les secteurs d'activités du type industrie du tabac, clonage humain, pornographie et toute autre activité portant atteinte à l'intégrité des personnes, ainsi que

1. Filtres thématiques : mixité de la gouvernance pour « Amazone Euro Fund »
2. Critères de taille, de capitalisation et de liquidité : au minimum 900 millions d'euro pour « Amazone Euro Fund » et 2 milliard de USD pour « Aleph ISR Monde ». Ce dernier doit en outre comporter des titres dont le volumes quotidien moyen sur 3 mois est de 2 millions d'euro.
3. Analyse financière traditionnelle et prise en compte de filtres ESG non contraignant : en complément de l'analyse financière, sélection en priorité des sociétés mettant en avant les critères ESG dans leurs rapports annuels. Il s'agit d'un temps relativement long car annuel.
4. Vérification quantitative des filtres ESG : la note ESG moyenne du portefeuille se doit d'être supérieure à celle de l'indice de référence raffiné. C'est-à-dire que 20% des valeurs de l'indice aux notes ESG les moins bonnes auront été éliminées. Si la note ESG moyenne du portefeuille se trouve inférieure à celle de l'indice de référence raffiné, le gérant se doit d'éliminer les valeurs avec la moins bonne note afin de recouvrer une note ESG moyenne satisfaisant à la contrainte de supériorité par rapport à la note ESG moyenne de l'indice de référence raffiné.



Ainsi, nos portefeuilles déjà filtré par une thématique stricte, se comparent de façon contraignante à leur indice de référence du point de vue extra-financier.

4.2 Comment les critères relatifs au changement climatique sont-ils en compte dans la construction du portefeuille ?

C'est le volet environnemental de la note ESG assemblée par MSCI qui est en relation avec le changement climatique (détaillé en 3.4).

4.3 Comment sont pris en compte les émetteurs présents dans le portefeuille de l'OPC ne faisant pas l'objet d'une analyse ESG (hors OPC) ?

Nous maintenons un taux de couverture minimum de 90% des sociétés pour les notations ESG de nos OPC visant la labélisation ISR.

Les autres OPC de FERRIGESTION ne sont à ce stade pas formellement contraint par l'analyse ESG.

4.4 Le process d'évaluation ESG et/ou processus de gestion a-t-il changé dans les douze derniers mois ?

Le fonds « Amazone Euro Fund » a depuis sa création pris en compte des critères ESG dans son processus d'investissement. C'est lors de la création du fonds « Aleph ISR Monde » en mai 2021 que le processus d'évaluation et de gestion ESG a été formalisé. Ces deux OPC dont les filtres ESG sont actifs et visent une labélisation ISR.

L'extension progressive de ces pratiques à l'ensemble de l'équipe de gestion, à l'ensemble des portefeuilles et débouchant sur une politique d'entreprise plus responsable est actuellement en gestation.

4.5 Une part des actifs des OPC est-elle investie dans des organismes solidaires

Non, aucun des OPC n'est investi dans des organismes solidaires.

4.6 Les OPC pratiquent-ils le prêt/emprunt de titres ?

Non. Au 30/06/2021 la société de gestion ne pratique pas le prêt/emprunt de titres.

4.7 Les OPC utilisent-ils des instruments dérivés ?

« Aleph ISR Monde » peut utiliser des dérivés sur indice pour couvrir partiellement son exposition aux actions, « Amazone Euro Fund » n'utilise pas les instruments dérivés.

4.8 Les OPC investissent-ils dans des OPC ?

Les OPC ne peuvent investir qu'à concurrence de 10% de leurs actifs nets en parts et en actions d'autres OPC conformes à la Directive 2009-65-CE.

5. CONTROLES ESG

5.1 Quelles sont les procédures de contrôles internes et/ou externes mises en place permettant de s'assurer de la conformité du portefeuille par rapport aux règles ESG fixées pour la gestion des OPC ?

Contrôle de premier niveau

L'ensemble des OPC gérés par FERRIGESTION obéissent à un contrôle pré-trade de la part des gérants afin de s'assurer que les titres envisagés à l'achat sont conformes aux règles d'exclusions sectorielles, règles de controverse ainsi qu'aux règles normatives qui sont propres aux OPC thématiques ou aux fonds gérés grâce à des filtres ESG actifs tels que définis dans les prospectus-DICI de ces OPC.

Contrôles de second niveau

Le comité de gestion, au travers des différentes réunions hebdomadaires et mensuelles analyse et discute les positions dans les différents portefeuilles et est également vigilants au respect des différents critères et caractéristiques des fonds, dont notamment les critères ESG. Le RCCI déléataire et le contrôleur interne, s'assure via le plan de contrôle que les règles et processus ESG sont bien suivis.

6. MESURES D'IMPACT ET REPORTING ESG

6.1 Comment est évaluée la qualité ESG des OPC ?

La qualité ESG des OPC est évaluée au travers de la supériorité de la note ESG moyenne des portefeuilles par rapport à leur indicateur de référence qui a lui-même été raffiné. Ces indices sont le MSCI World ESG pour « Aleph ISR Monde » et le Dow Jones Sustainability Europe pour « Amazone Euro Fund ». Cela signifie que, par construction, nous éliminons des indices de référence 20% des émetteurs présentant des notes ESG les moins bonnes et calculons la note ESG moyenne des 80% meilleures. C'est par rapport à cette moyenne raffinée que nos OPC à filtres ESG actifs doivent obtenir une note supérieure.

Ainsi la qualité ESG des OPC est évaluée en mettant en perspective la moyenne ESG pondérée du portefeuille avec celle de leur indice de référence. Ces règles sont établies par construction comme stipulé dans le prospectus DICI. Ces notes sont publiées dans le rapport ESG annuel.

6.2 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?

FERRIGESTION surveille 51 indicateurs d'impact (voir 3.5) au sein des 3 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites des rapports des sociétés. Nous communiquons au minimum annuellement sur 3 de ces indicateurs.

6.3 Quels sont les supports media permettant d'informer les investisseurs sur la gestion ISR des OPC ?

Un reporting annuel sur la politique ESG de la société de gestion et de ses fonds aux filtres ESG actifs est établi afin de récapituler les actions menées et de mesurer les scores obtenus (historique d'évolution de la note ESG des portefeuilles, controverse, résultats de la politique de vote durant l'année ainsi que de la politique d'engagement sur l'ESG en tant qu'investisseur).

Les informations suivantes sont disponibles sur notre site internet ou sur simple demande par courrier ou courriel :

Document	Fréquence de mise à jour
Charte ESG	annuelle
Code de Transparence	annuelle
Politique de vote	annuelle
Politique d'engagement	annuelle
Prospectus DICI <i>ALeph ISR Monde</i>	annuelle
Prospectus DICI <i>Amazone Euro Fund</i>	annuelle
Reporting extra-financiers	annuelle

6.4 La société de gestion publie-t-elle les résultats de sa politique de vote et de sa politique d'engagement ?

Un reporting annuel sur la politique ESG de la société de gestion et de ses fonds aux filtres ESG actifs est établi afin de récapituler les actions menées et de mesurer les scores obtenus (historique d'évolution de la note ESG des portefeuilles, controverse, résultats de la politique de vote durant l'année ainsi que de la politique d'engagement sur l'ESG en tant qu'investisseur).

Concernant la politique de vote FERRIGESTION a décidé de s'appuyer sur les services d'un proxy-voter à partir de l'année 2022.

Un rapport de vote sera produit annuellement afin de récapituler les actions de FERRIGESTION en la matière et se conforme à la réglementation. .

Également produit et publié de façon annuelle, notre rapport d'engagement.